

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ERDRE-AUXENCE
MARDI 18 JANVIER 2022

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2021

AFFAIRES GÉNÉRALES – BUDGET, FINANCES, FISCALITÉ

- Point d'information : présentation (provisoire) des résultats de l'exercice 2021
- Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour mandater, dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2021, sur les opérations d'investissement pour le démarrage de l'exercice 2022
- Avenant n° 3 au contrat de prestations de restauration scolaire avec RESTAUVAL
- Demande de subvention DETR et DSIL : projet de rénovation énergétique des écoles René Goscinny au Louroux-Béconnais

AFFAIRES GÉNÉRALES – URBANISME

- Point d'information : état d'avancement du P.L.U. suite à la rencontre avec les services de l'Etat le 11 janvier 2022

5^{ème} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES

- Avenant prolongeant la convention opérationnelle de gestion de l'ALSH Jeunesse de Val d'Erdre-Auxence, Enfance de La Cornuaille, Enfance du Louroux-Béconnais

AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES

- Tableau des effectifs au 01.01.2022

AFFAIRES GÉNÉRALES – BUDGET, FINANCES, FISCALITÉ : Présentation (provisoire) des résultats de l'exercice 2021

Pour information, il est présenté au Conseil Municipal les résultats provisoires de l'exercice 2021.

Résultat de l'exercice 2020 :

	TOTAL	Investissement	Fonctionnement
Dépenses / exercice N	6 574 327,82 €	2 661 034,37 €	3 913 293,45 €
Recettes / exercice N	6 727 107,16 €	1 649 247,37 €	5 077 859,79 €
Résultat global	152 779,34 €	-1 011 787,00 €	1 164 566,34 €

Résultat provisoire de l'exercice 2021 :

	TOTAL	Investissement	Fonctionnement
Dépenses / exercice N	6 736 582,45 €	2 641 793,98 €	4 094 788,47 €
Recettes / exercice N	6 729 586,57 €	1 640 318,76 €	5 089 267,81 €
Résultat global	-6 995,88 €	-1 001 475,22 €	994 479,34 €

Le bilan financier de l'exercice 2021 fera l'objet d'une séance plus poussée et spécifique au moment du débat d'orientations budgétaires 2022.

Hypothèse reprise de résultat pour le budget 2022 :

Résultat d'investissement N à reprendre / N+1	-1 001 475,22 €
Restes à réaliser sur dépenses d'investissement	-59 065,46 €
Total	-1 060 540,68 €
Restes à réaliser sur recettes d'investissement	992 235,96 €
Besoin de financement de l'investissement	-68 304,72 €

à saisir en (-)

Résultat à affecter et/ou reprendre / N+1		994 479,34 €
Affectation en section d'investissement / N+1	68 304,72 €	
Excédent fonctionnement N à reprendre / N+1	926 174,62 €	

AFFAIRES GÉNÉRALES – BUDGET, FINANCES, FISCALITÉ : Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour mandater, dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2021, sur les opérations d'investissement pour le démarrage de l'exercice 2022

L'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que, jusqu'au vote du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal. Les services de la Préfecture de Maine-et-Loire ont précisé à la commune, que doivent être exclus de ce calcul les restes à réaliser N-2 (soit 2020). Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle autorisation de dépenses pour le démarrage de l'exercice 2022 :

BUDGET	CHAPITRE	DESIGNATION CHAPITRE	BP 2021 (hors Restes à Réaliser)	Montant de l'autorisation
Principal	20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	7 500,00 €
	204	Subventions d'équipement versées	413 000,00 €	103 250,00 €
	21	Immobilisations corporelles	490 000,00 €	122 500,00 €
	23	Immobilisations en cours	330 000,00 €	82 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-  d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 dans les limites indiquées ci-dessus

AFFAIRES GÉNÉRALES – BUDGET, FINANCES, FISCALITÉ : Avenant n° 3 au contrat de prestations de restauration scolaire avec RESTAUVAL

Il est expliqué au Conseil Municipal, qu'en raison de l'inflation du coût des matières premières (conséquences économiques de la crise sanitaire), la société RESTAUVAL, titulaire du marché public de restauration scolaire pour les écoles de Val d'Erdre-Auxence, a sollicité la collectivité au mois de décembre 2021 pour revaloriser le prix des repas achetés par la commune.

Le prix de vente des repas confectionnés par la société RESTAUVAL, et facturés à la commune, ne permettent pas à l'entreprise de faire face à l'inflation du coût des denrées et des différents matériaux entrant indirectement dans la préparation des repas.

Pour y remédier, la société RESTAUVAL propose à la commune de valider par avenant une augmentation du prix des repas de l'ordre de 2%.

Il est demandé au Conseil Municipalité de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

	H.T au 01/09/2021	Taux de révision	PRIX H.T au 01/02/2022	Taux de TVA	PRIX TTC au 01/02/2022
Repas maternelles scolaires, mercredi, ALSH	2.012	1,02	2.0522	1,05500	2.17
Repas primaires scolaires, mercredi, ALSH	2.112	1,02	2.1542	1,05500	2.27
Repas adultes scolaires, mercredi, ALSH	2,612	1,02	2,6642	1,05500	2.81
Pique Nique	2.112	1,02	2.1542	1,05500	2.27

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

🇫🇷 D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 pour le marché de restauration scolaire de Val d'Erdre-Auxence

AFFAIRES GÉNÉRALES – BUDGET, FINANCES, FISCALITÉ : Demande de subvention DETR et DSIL : projet de rénovation énergétique des écoles René Goscinny au Louroux-Béconnais

Il est rappelé au Conseil Municipal le projet de travaux de rénovation énergétique à entreprendre sur les écoles René Goscinny. Le cabinet d'architectes FARDIN a été retenu en juillet 2021 pour mener à bien la mission de maîtrise d'œuvre. Lors de la dernière réunion de travail avec la maîtrise d'œuvre, le 12 janvier 2022, plusieurs scénarios de travaux ont été présentés.

Il a été proposé d'arrêter l'enveloppe de travaux à un montant de 1 103 000 € H.T., étant précisé qu'en fonction du niveau de subvention obtenu il sera probablement nécessaire de sélectionner un scénario de travaux moins ambitieux.

			Montant H.T.	Scénario 04	Scénario 05	Scénario 06
Ecole Maternelle	Rénovation Énergétique	Remplacement des menuiseries extérieures	155 000 €	X	X	X
		Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE)	130 000 €	X	X	X
		Travaux Intérieurs d'amélioration de la performance énergétique	257 000 €			X
	Restructuration intérieure + nettoyage couverture		282 000 €			

			Montant H.T.	Scénario 04	Scénario 05	Scénario 06
Ecole Elémentaire	Rénovation Énergétique	Remplacement des menuiseries extérieures	209 000 €	X	X	X
		Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE)	126 000 €	X	X	X
		Travaux Intérieurs d'amélioration de la performance énergétique	226 000 €		X	X

	Restructuration intérieure + nettoyage couverture	311 000 €			
--	--	-----------	--	--	--

Total enveloppe de travaux H.T.	Scénario 04	Scénario 05	Scénario 06
	620 000 €	846 000 €	1 103 000 €

Les travaux de rénovation thermique comprennent :

- 🌱 Le remplacement des menuiseries et une isolation par l'extérieur ;
- 🌱 Les travaux d'amélioration de la performance énergétique comprenant :
 - La dépose et le remplacement des plafonds
 - La pose d'un isolant
 - Le remplacement de la ventilation
 - Le remplacement du réseau de chauffage et des radiateurs
 - Le remplacement des luminaires des plafonds
- 🌱 Le remplacement des menuiseries et une isolation par l'extérieur

Les travaux de restructuration intérieure + nettoyage couverture comprennent :

- 🌱 Le remplacement de l'isolation des plafonds comprenant :
 - La dépose et le remplacement des plafonds
 - La pose d'un isolant
 - Le remplacement de la ventilation
 - Le remplacement du réseau de chauffage et des radiateurs
 - Le remplacement des luminaires des plafonds

Le Conseil Municipal est informé que la commune peut obtenir des subventions de la part de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et également au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) « Grandes Priorités ». Il est rappelé que la commune n'a pas pu solliciter de dossier DETR en 2020 et 2021 et DSIL en 2021.

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer afin de valider le projet et solliciter les subventions D.E.T.R. et D.S.I.L.

Il est proposé également au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement ci-dessous correspondant au scénario n° 6 :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de rénovation thermique selon estimation H.T.	1 103 000,00 €	D.E.T.R. 2022	421 050,00 €, soit 35% du coût global de l'opération selon estimation
		D.S.I.L. 2022 <i>(Grandes Priorités)</i>	421 050,00 €, soit 35% du coût global de l'opération selon estimation
Contrat de maîtrise d'œuvre, et frais d'études	100 000,00 €	Autofinancement	360 900,00 €
TOTAL H.T.	1 203 000,00 €	TOTAL H.T.	1 203 000,00 €
TVA 20%	240 600,00 €	TVA 20%	240 600,00 €
TTC	1 443 600,00 €	TTC	1 443 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-  Approuver le projet de rénovation des écoles René Goscinny
-  Approuver le plan de financement
-  Charger Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Sous-Préfecture de Segré au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 35% du coût global de l'opération
-  Charger Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 35% du coût global de l'opération

AFFAIRES GÉNÉRALES – URBANISME : Point d'information : état d'avancement du P.L.U. suite à la rencontre avec les services de l'État le 11 janvier 2022

Le projet de P.L.U. de la commune de Val d'Erdre-Auxence a fait l'objet d'une réunion spécifique avec les services de l'État le 11 janvier 2022 afin de débloquer la situation des terrains à construire sur la commune déléguée du Louroux-Béconnais.

Ce projet de PLU ajusté fera l'objet d'un débat lors du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, désormais compétente en matière de document d'urbanisme.

5^{ème} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : Avenant prolongeant les conventions opérationnelles de gestion de l'ALSH Jeunesse de Val d'Erdre-Auxence, de l'ALSH Enfance de La Cornuaille, de l'ALSH Enfance du Louroux-Béconnais

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération du 18.10.2018 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention cadre de gestion des compétences communautaires et la délibération du 22.11.2018 autorisant Monsieur le Maire à signer les conventions opérationnelles.

La convention-cadre fixe les règles générales applicables à la réalisation des prestations de services qui seront confiées par la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à la commune de Val d'Erdre-Auxence.

Les compétences concernées par ces conventions de gestion sont les suivantes :

-  L'assainissement (EU/EP)
-  Les bâtiments communautaires (pôle-santé, halte-garderie, école de musique...)
-  La voirie hors-bourg
-  Les sentiers de randonnées
-  **L'enfance-jeunesse**

S'agissant de l'enfance-jeunesse, les conventions opérationnelles de gestion suivantes sont arrivées à échéance le 31 décembre 2021 :

-  ALSH Jeunesse de Val d'Erdre-Auxence
-  ALSH Enfance de La Cornuaille
-  ALSH Enfance du Louroux-Béconnais

Il est précisé que les conventions opérationnelles sont toutefois reconduites tacitement.

Afin de confirmer la volonté de la commune de Val d'Erdre-Auxence à continuer à gérer la compétence « enfance-jeunesse » il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir valider un avenant de prolongation de 3 ans des conventions opérationnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-  D'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant de prolongation pour une durée de 3 ans pour les conventions opérationnelles suivantes :

- ALSH Jeunesse de Val d'Erdre-Auxence
- ALSH Enfance de La Cornuaille
- ALSH Enfance du Louroux-Béconnais

AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES : Tableau des effectifs au 01.01.2022

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs du personnel communal ci-après qui est le suivant, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON-PERMANENTS AU 31/12/2021						
EMPLOIS	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire	Postes pourvus	ETP	Emploi pourvu par un contractuel
FILIERE ADMINISTRATIVE						
DGS des communes de 2 000 à 10 000 habitants (emploi fonctionnel)	A	1	35	0	0,00	
Attaché Principal	A	0	0	0	0,00	
Attaché	A	1	35	0	0,00	
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1	35	1	1,00	
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	2	35	1	1,00	
			35	0	0,00	
Rédacteur	B	3	35	1	1,00	
			35	1	1,00	
			35	0	0,00	
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	3	35	1	1,00	
-			35	1	1,00	
-			35	1	1,00	
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	4	35	1	1,00	
-			35	1	1,00	
-			35	1	1,00	
-			35	1	1,00	
-			35	0	0,00	
Adjoint Administratif territorial	C	4	35	0	0,00	
-			35	1	1,00	
-			35	0	0,00	
-			27	1	0,77	
-	C	2	11	1	0,31	<i>oui (art.3-2)</i>
-			11	1	0,31	<i>oui (art.3-2)</i>
-						
<u>Contractuels de droit public</u>						
<u>Contractuels de droit PRIVÉ</u>						
Sous- total				14	12,40	

FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur	A	1	35	1	1,00	<i>oui (art.3-3-2)</i>
Agent de Maîtrise Principal	C	0				
Agent de Maîtrise	C	1	35	1	1,00	
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	8				
			35	0		
			35	1	1,00	
			35	1	1,00	
			33	1	0,94	
			35	1	1,00	
			35	1	1,00	
			35	1	1,00	
			33	1	0,94	
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	11	35	0	0,00	
			35	1	1,00	
			35	1	1,00	
			35	1	1,00	
			35	1	1,00	
			35	1	1,00	
			35	0	0,00	
			33	0	0,00	
			31	1	0,89	
			28,5	1	0,81	
			18,5	1	0,53	
Adjoint Technique territorial	C	13	35	1	1,00	
			35	1	1,00	
			35	1	1,00	
			35	0	0,00	
			35	0	0,00	
			21	1	0,60	
			35	0	0,00	
			34	1	0,97	
			31,5	1	0,90	
			24	0	0,00	
			10,1	1	0,29	
			25,5	1	0,73	
			35	1	1,00	
<u>Contractuels de droit public</u>						
- Adjoint Technique territorial	C	1	12,6	1	0,36	
	C	0				
<u>Contractuels de droit PRIVÉ</u>						
Adjoint technique (CUI-PEC)	C	1	25,77	1	0,74	
	C	0	30	0	0,00	
	C	1	23,5	1	0,67	
	C	1	28,5	1	0,81	
Apprenti 'Agent de maintenance des bâtiments'		1	35	1	1,00	

Sous-total				31	27,18	
FILIERE SOCIALE						
ATSEM Principal de 1ère Classe	C	5	35,00	1	1,00	
			31,00	1	0,89	
			28,50	0	0,00	
			33,25	1	0,95	
			33,00	1	0,94	
ATSEM Principal de 2ème Classe	C	2	35,00	1	1,00	
			33,00	0		
Sous-total				5	4,78	
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe	C	0				
Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe	C	0				
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	28,5	1	0,81	
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	27,5	1	0,79	
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	35	1	1,00	
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	35	1	1,00	
<i>Contractuels de droit public</i>						
Adjoint territorial d'animation	C	0				
Sous-total				4	3,60	
TOTAL GENERAL				54	47,96	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

 **D'adopter** le tableau des effectifs du personnel communal ci-dessus, à compter du 01.01.2022.

POINT RAJOUTÉ A L'ORDRE DU JOUR

Point d'information : élections présidentielles et législatives

Les élections présidentielles auront lieu les dimanche 10 avril (1^{er} tour) et dimanche 24 avril (2nd tour).

Les élections législatives auront lieu les dimanche 12 juin (1^{er} tour) et dimanche 19 juin (2nd tour).

AUTRES INFORMATIONS : Agendas

Prochaines réunions du Conseil Municipal :

- Le mardi 22 février 2022
- Le mardi 15 mars 2022
- Le mardi 12 avril 2022 (vote du budget 2022)
- Le mardi 24 mai 2022
- Le mardi 28 juin 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Nom	Prénom	Signature
AUGEARD	Aurélie	
BELLANGER	Catherine	
BELOUIN	Jocelyne	
BOURCIER	Michel	
BRU	Jean-Pierre	
CANIVET	Stéphane	
CHARNACE	Emmanuel	
CHATELAIS	Yvette	
CHOPIN	Franck	
CLOAREC	Jean-François	
CLOEST	Jean-Pierre	A donné pouvoir à Jean-Pierre BRU
DEZARNAULDS	Séverine	
DILÉ	Coralie	A donné pouvoir à Nadia HUMEAU
FOLOKA	Claudia	A donné pouvoir à David OLIVIER
FOUGÈRE	Catherine	
GATE	Marina	
GAUFFRETEAU	Jérôme	
HODEE	Annick	
HUMEAU	Nadia	
JOUBERT	Tony	
JOURDAN	Jean-Marie	
MATHIEU	Christine	
MAUDUIT	Laëtitia	
NEVEU	Jean-Yves	A donné pouvoir à Catherine BELLANGER
OLIVIER	David	

PERRIOT	Pierre-Emmanuel	Excusé
PETITEAU	Frédéric	A donné pouvoir à Laetitia MAUDUIT
PHILIPPEAU	Guillaume	
POILANE	Mireille	